



Dépêche 150/02

Plan de qualifications 2003

La DPMA a réuni les fédérations syndicales le 21 novembre pour une première réunion sur le plan de qualifications de l'année 2003.

La CFDT a souhaité que l'on définisse en fonction des missions et de l'accroissement des qualifications des personnels un objectif cible précisant la répartition des agents dans les différents grades que le ministère souhaite atteindre. Pour y parvenir il conviendrait ensuite de mettre en œuvre un plan massif de transformations d'emplois de C en B et de B en A. Les transformations d'emplois devraient en outre permettre à chaque agent de poursuivre sa carrière jusqu'au dernier grade de son corps.

La DPMA s'est réfugiée derrière la nécessité de travailler au préalable à la définition des missions pour refuser d'entrer dans la voie revendiquée par la CFDT. Elle annoncera ses décisions chiffrées lors d'une réunion le 4 décembre 2002 sauf pour les corps techniques qui seront examinés à part.

Deux dossiers que l'administration avait lancés ont été repoussés sine die : la création de concours A ouverts aux agents de catégorie C et la mise en œuvre de pré recrutements avant les concours.

Par contre la DPMA a insisté sur le fait que d'éventuelles améliorations indiciaires auraient nécessairement pour contrepartie l'ouverture des concours internes aux agents des autres administrations.

Paris le 21 novembre 2002